N° 41

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement

Lundi 3 décembre 2007

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 OUVERTURE DE LA SÉANCE

4 ORGANISATION DES TRAVAUX

4 COMMUNICATION

4 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVa (2007-2008) - N° 1)

4 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVbcd (2007-2008) - N° 1)

4 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

4 EXPOSÉ INTRODUCTIF DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT
(Orateurs: M. Daerden, Ministre, M. le Président)

6 OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

6 EXPOSÉ DE MME BUCHSENSCHMIDT, PREMIÈRE AUDITRICE DE LA COUR DES COMPTES
(Orateurs: Mme Buchsenschmidt, M. le Président, M. Daerden, Ministre)

9 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Daerden, Ministre, MM. Wahl, Bayenet, Pire, Van Cauwenberghe, Kubla, de Lamotte, Gennen, Mme Cassart-Mailleux)

16 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVbcd (2007-2008) - N° 1 - ANNEXES 3 ET 3BIS)

16 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

16 EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT
(Orateur: M. Daerden, Ministre)

16 EXPOSÉ DU MINISTRE

17 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs: Mme Cassart-Mailleux, MM. de Lamotte, Gennen, M. Daerden, Ministre, MM. Van Cauwenberghe, Wahl)

21 VOTE

21 PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LES EXIGENCES DE SÉCURITÉ MINIMALES APPLICABLES AUX TUNNELS DU RÉSEAU ROUTIER TRANSEUROPÉEN (DOC. 676 (2007-2008) - N° 1)

21 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

21 EXPOSÉ DU MINISTRE
(Orateur: M. Daerden, Ministre)

21 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : Mme Cassart-Mailleux, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre)

21 VOTE

21 VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE DÉCRET

21 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

22 INTERPELLATION
de M. Miller sur « le fait que le Gouvernement wallon a fait perdre une année à la mise en oeuvre de dispositions favorables aux investissements socialement responsables », et réponse de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement,
(Orateurs : M. Miller, M. Daerden, Ministre, M. le Président)

24 LISTE DES INTERVENANTS

25 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

Présidence de M. Dimitri Fourny

La séance est ouverte à 13 heures 17 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Nous allons débuter nos travaux mais, au préalable, veuillez excuser l'absence de M. Collignon, retenu par d'autres devoirs.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous allons aborder aujourd'hui la présentation générale du budget et nous y reviendrons le vendredi 7 décembre notamment pour les votes et ce, dès que nous aurons obtenu l'avis des différentes Commissions spécialisées.

À cet égard, je vous informe que si vous souhaitez entendre un Ministre en particulier, je vous saurai gré de me faire part de votre demande pour ce mercredi.

COMMUNICATION

M. le Président. – Cette semaine, nous recevons une délégation de la Commission du Budget et des Finances du Vietnam. Un échange de vues est organisé ce mercredi à 10 heures 30. Je vous demanderai dès lors d'être présents afin de recevoir dans les meilleures conditions nos Collègues vietnamiens.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVa (2007-2008) - N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVbcd (2007-2008) - N° 1)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Bodson est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ INTRODUCTIF DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce projet de budget pour l'année 2008.

Comme tout budget, celui-ci est fonction de paramètres économiques qui sous-tendent la projection budgétaire.

Vous observerez que dans le projet initial pour l'année 2008, on donne une inflation de 1.70% et une croissance de 2.70% pour l'année 2007. Il s'agit là d'une augmentation par rapport aux prévisions. Conformément à la législation, ces chiffres émanent du Bureau du Plan délivrés à la fin du mois d'octobre.

Le même Bureau du Plan donne comme première projection 2008, une inflation à 2.20 et une croissance à 2.10. Ces deux chiffres sont intéressants et ont constitué les éléments de base qui ont servi à élaborer les recettes.

Ainsi, les recettes portent globalement sur plus de 6 milliards d'euros. On passe de 6,2 milliards à l'initial 2007 à 6,4 milliards pour l'initial 2008. En matière de recettes prévisibles, on constate une augmentation de 195 millions d'euros, soit une augmentation de 3,14% qui se détaillent selon six catégories: la part attribuée de

l'IPP, les impôts régionaux, la dotation de la Communauté française, les droits de tirage, les recettes diverses et les recettes affectées.

En ce qui concerne la part attribuée de l'IPP, on constate une augmentation faible de l'ordre de 1%. Cette augmentation est, *a priori*, quelque peu en contradiction avec les paramètres que je vous ai présentés.

Quand on procède aux prévisions, il faut tenir compte de l'inflation et de la croissance, mais également de l'évolution du rendement de l'IPP.

À cet égard, je me réjouis car on constate que la proportion de l'impôt au niveau de la Région est en augmentation. Cette augmentation est, me semble-t-il, le meilleur indice de la santé économique d'une Région. Ceci dit, si ce constat est positif en termes budgétaires, il a cependant un impact négatif.

En effet, la loi de financement mentionne qu'il y a une solidarité en faveur des Régions où le rendement de l'impôt est le plus faible. En d'autres termes, lorsque nous sommes en régression de rendement, on obtient plus de donations. Dès lors, vu le bon rendement de l'impôt, nous avons une diminution de recettes à hauteur de 100 millions d'euros. Cela constitue donc une perte de 3,2 à 3,3% sur les 3 milliards.

Un autre élément à prendre en considération pour l'analyse de ce budget est celui qui porte sur la problématique des impôts régionaux où l'on passe de 2.20 à 2.30. Ces impôts régionaux évoluent différemment. Pour exemple, on observe une augmentation significative des droits de succession. On enregistre également une augmentation moins forte des droits d'enregistrement.

Pour ces derniers, rappelons qu'ils concernent 4 composantes. Nous avons tout d'abord les droits d'enregistrement sur les ventes d'immeubles qui connaissent une augmentation sensible à hauteur de 6,40%. Ensuite, viennent les droits d'enregistrement sur les hypothèques, sur le partage et pour finir sur les donations. Pour ce dernier point, les prévisions fédérales prévoient un montant de 80 millions. Mentionnons également que beaucoup de citoyens ont attendu la réforme pour opérer bon nombre de donations. Ce système a atteint son rythme de croisière.

Vous constatez également une légère augmentation de la dotation de la Communauté française qui est liée à l'inflation.

Quant à l'évolution des recettes diverses, elle se traduit par la vente des titres Arcelor.

En ce qui concerne les dépenses, ces dernières connaissent une augmentation de 3% et passent de 6.488 à 6.687, soit une augmentation de 200 millions d'euros. Dans le détail de ces dépenses, on relève le renforcement du volet «développement durable» du plan d'action prioritaire pour l'avenir wallon au travers des mesures suivantes:

- le lancement d'un nouvel appel à projets spécifique «efficience énergétique» à l'attention des pôles de compétitivité et des clusters, à hauteur de 42 millions d'euros;
- le lancement d'un nouveau programme mobilisateur en recherche et développement, spécifiquement centré sur les technologies valorisant l'énergie photovoltaïque, à hauteur de 5 millions d'euros;
- le développement, par le FOREM, d'une offre de formation axée sur les métiers émergeants en lien avec l'efficience énergétique ainsi que pour le métier de Conseillers en énergie à hauteur de 3 millions d'euros;
- la poursuite du plan stratégique «inclusion sociale», à hauteur de 16,8 millions d'euros.

Nous avons encore le développement du Plan Air Climat avec la volonté de mettre en oeuvre un incitant éco-fiscal. Une prévision de 30 millions d'euros a été faite. Relevons aussi la nouvelle programmation 2007-2013 des fonds structurels européens pour près de 30 millions d'euros. À cet égard, je ne suis pas convaincu que ces 30 millions seront dépensés en 2008. L'important était surtout de prévoir des moyens pour finaliser la programmation précédente. Quoi qu'il en soit, pour la nouvelle programmation, 30 millions seront disponibles.

Certaines politiques existantes ont également bénéficié de moyens nouveaux et je fais référence notamment au refinancement des communes à hauteur de 10 millions d'euros pour permettre aux communes de faire face aux difficultés de gestion quotidienne. Nous attendons qu'un consensus se dégage au niveau du Gouvernement.

Mentionnons également qu'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros sera consacrée au RAVeL, au remplacement de glissières de sécurité et au traitement des boues de dragage.

Pour finir, de nouvelles lignes de financement alternatif ont été demandées afin de financer la construction et la rénovation des grandes infrastructures sportives.

En ce qui concerne les corrections SEC, l'élément le plus important est la sous-utilisation des crédits.

Depuis quelques années, nous étions à une évaluation à 167 millions. La Cour des comptes nous a fait part de ses remarques en mentionnant que cette évaluation était particulièrement basse par rapport à la réalité. Nous avons donc revu la norme qui s'élève dorénavant, pour 2008, à 203 millions d'euros. Ce montant constitue la moyenne des trois derniers exercices.

Avec cette correction SEC, nous arrivons à l'objectif budgétaire de moins 16 et nous respectons par conséquent l'accord de coopération valable jusqu'en 2009. De même, on récupérera en 2008 un montant de 42,9 millions correspondant à l'effort additionnel pour 2006. Vous constaterez que nous dégageons un solde de 10 millions d'euros. Le budget se présente bien, les chiffres sont bons.

Ce budget se présente bien, les chiffres sont bons, avec la nuance de la «solidarité négative».

Ce budget présente également un risque à propos du taux de croissance 2007, tel qu'il est mentionné par les organismes de référence. Le Bureau du Plan table sur une croissance de 2,7% pour 2007, mais ce chiffre paraît optimiste. Nous aurons le chiffre définitif au mois de mars. Il semble qu'un taux de 2,4% paraisse beaucoup plus raisonnable.

J'ai posé le problème d'une prévision d'évolution conjoncturelle. Nous avons fait, à plusieurs reprises, des efforts envers la Communauté française. Vu la situation actuelle, j'ai demandé à la Communauté de provisionner pour nous dans le cadre de la réciprocité. La Communauté a marqué son accord, qui porte sur un montant de 16 millions d'euros de prévision conjoncturelle de solidarité. Ceci nous permettra de faire face à une éventuelle diminution de la croissance en 2007. C'est une grande première en matière budgétaire car nous avions connu, par le passé, une situation inverse.

Le redressement du rendement à l'IPP, que nous connaissons au niveau wallon et un peu au niveau bruxellois, a pour effet d'améliorer ce rendement au niveau de la Communauté française. Les recettes au niveau de la Communauté étant particulièrement bonnes cette année, je lui ai demandé de prendre le risque chez elle plutôt que chez nous.

Les chiffres confirment l'évolution prévisible du désendettement. Nous l'avions réduit de 84 à 72%, ce qui était l'objectif de la DPR, et il se trouve à 69% aujourd'hui. Il devrait atteindre 68% à la fin de l'année 2008, avant de se stabiliser. Nous somme donc, aujourd'hui, 4 points en dessous du niveau souhaité par la DPR. Si nous sommes raisonnables lors des deux prochains exercices, l'objectif sera facilement atteint. C'est un élément budgétaire très favorable.

Voilà donc les éléments dont je voulais vous faire part dans mon exposé introductif.

M. le Président. – Je remercie le Ministre pour son exposé clair et complet.

Nous allons entendre maintenant les représentants de la Cour des Comptes.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

EXPOSÉ DE MME BUCHSENSCHMIDT, PREMIÈRE AUDITRICE DE LA COUR DES COMPTES

Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes. – Les recettes totales présentent une croissance de 3,7% par rapport à celles du budget ajusté 2007; elle provient essentiellement des impôts régionaux et des recettes diverses. La progression de la partie attribuée de l'impôt des personnes physiques est cependant moins importante que celle constatée les années précédentes.

Le rendement estimé des impôts régionaux transférés de l'État augmente globalement de 6,1%.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement, les estimations continuent d'augmenter en 2008, soit + 5,3% par rapport au budget 2007 ajusté, mais la progression se ralentit par rapport à celle observée au cours des deux précédents exercices. En particulier, les estimations des droits sur les donations reculent: moins 32 millions d'euros.

Pour 2007, l'extrapolation des droits d'enregistrement déjà imputés pour les dix premiers mois aboutit à un montant de 944,5 millions d'euros, ce qui représente 44,1 millions d'euros de moins que le montant attendu, dont 32,3 millions d'euros en matière de droits de donations. Pour l'ensemble des impôts régionaux, le montant total extrapolé est inférieur de 65 millions d'euros aux prévisions de 2007.

En ce qui concerne la redevance radio et télévision, la prévision de recettes au montant de 197,1 millions d'euros est, selon la Cour, surévaluée. En effet, les recettes encaissées en 2006 ne s'élevaient qu'à 172,6 millions d'euros et celles perçues en 2007 jusqu'au 27 novembre, à 139,9 millions d'euros.

En matière d'IPP, les transferts qui sont inscrits dans le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2008, au profit de la Région, divergent par leur composition de ceux prévus les années précédentes aux budgets initiaux des Voies et Moyens de l'État du fait que le budget des Voies et Moyens 2007 n'a pas été ajusté.

Par conséquent, pour 2008, les transferts prennent en compte:

- l'estimation initiale de l'année budgétaire 2008;
- l'écart entre l'estimation probable et l'estimation initiale de l'année budgétaire 2007;
- l'écart entre le solde du décompte définitif et celui du décompte provisoire de l'année budgétaire 2006.
-

Cette situation a pour effet que le montant de la partie attribuée de l'IPP réellement versé à la Région wallonne en 2007 sera inférieur de 5,2 millions d'euros à celui inscrit par celle-ci dans son budget ajusté de 2007. Ce montant a néanmoins été ajouté à la prévision inscrite dans le projet de budget pour l'année 2008.

Il y a lieu, par ailleurs, de remarquer, cette année, l'effet négatif de la solidarité nationale sur ces recettes. Cette solidarité s'élève à 791,4 millions d'euros, contre 885,6 millions d'euros au budget 2007 initial.

Au sujet de la dotation de la Communauté française, la Cour a relevé que le montant porté au projet de budget de la Région diffère de 0,5 million d'euros de celui mentionné par la Communauté dans son projet de budget général des dépenses. La différence correspond au montant à rembourser à la Communauté au titre de solde du décompte de l'année 2007. En principe, ce remboursement aurait dû être inscrit dans le projet de budget général des dépenses de la Région et non venir en déduction du montant de la dotation lui revenant pour l'exercice 2008.

En ce qui concerne les taxes perçues par la Région, on relèvera l'instauration de la taxe sur la différence d'émission de CO_2 par les véhicules automobiles, qui devrait rapporter 8,3 millions d'euros, pour autant que le décret y relatif soit adopté et entre en vigueur le 1er janvier 2008. Les taxes sur les déchets augmentent de 60% en raison de l'adoption d'un nouveau décret fiscal.

Les recettes diverses sont en augmentation de plus de 70 millions d'euros par rapport au budget 2007 ajusté. Cette hausse provient principalement de la recette de 90 millions d'euros dans le cadre de la vente d'une partie supplémentaire des titres Arcelor détenus par la Région wallonne. La Cour souligne que cette opération fait partie intégrante du montage financier du Plan Marshall et qu'elle était initialement prévue en 2007.

Au niveau des recettes affectées, on relèvera qu'aucune recette n'est plus prévue au Fonds pour l'emploi étant donné que le Gouvernement wallon a décidé que les subventions pour les emplois APE seraient désormais directement versées au FOREM, sans plus transiter par le Fonds.

Les prévisions de recettes du Fonds Energie sont en baisse, pour tenir compte de la disparition probable des recettes provenant des amendes pour non-respect des certificats verts, suite à la libéralisation des marchés. En effet, à l'avenir, les fournisseurs rentreront directement à la CWaPE le quota de certificats verts requis.

Le budget général des dépenses 2008 prévoit des moyens d'action et des moyens de paiement en augmentation de 4,5% et de 4,2% par rapport au budget ajusté 2007. Cette augmentation est, entre autres, liée à celle des dépenses de personnel et d'autres dépenses liées à l'inflation. Des crédits supplémentaires ont été affectés, d'une part, aux programmes des Actions prioritaires pour des projets relatifs à l'efficience énergétique

et, d'autre part, pour la mise en œuvre du Plan «Air-Climat». Les crédits relatifs au financement altematif sont également en augmentation.

Le rapport relève les principales augmentations par division organique. On notera, au programme 07 de la division 40, des crédits supplémentaires à hauteur de 30,9 millions d'euros dans le cadre du Plan Air-Climat. Ils doivent couvrir le coût de la mise en œuvre d'un bonus-malus éco-fiscal en Région wallonne, portant sur la différence d'émission de CO_2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique, par rapport au véhicule précédent ou à la moyenne des véhicules en usage. Ce crédit comprend un avantage accordé aux familles nombreuses.

Une diminution sensible est constatée à la division organique 10, découlant de la baisse des crédits attribués au programme 07 — Budget, en raison de la suppression des crédits destinés à la dotation au Fonds pour le désendettement de la Wallonie. De plus, ce programme ne comporte pas, en 2008, de crédits relatifs à une provision conjoncturelle. En revanche, le projet de budget 2008 de la Communauté française renferme une telle provision à hauteur de 53 millions d'euros, susceptible de bénéficier à l'ensemble des entités francophones.

La diminution de près de 40 millions d'euros observée à la DO 50 résulte du transfert des crédits relatifs à l'Achat de biens et services à la SOFICO au programme 01 de la division 51 — Réseau routier de la Région, ce qui explique également l'augmentation correspondante des crédits de cette division.

Enfin, on notera que les crédits d'engagement affectés à la division 32 pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens sont maintenus au montant de 2007, à hauteur de 600 millions d'euros. Actuellement, aucun engagement n'a été contracté à la charge de ces crédits. La hauteur de ces moyens ne fait l'objet d'aucune explication dans le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre-Président. La Cour avait déjà formulé la même remarque dans son rapport sur le projet de budget 2007. Selon l'article 41 du dispositif du projet de budget général des dépenses, ces crédits pourront être transférés entre les programmes du budget. La Cour fait observer, à ce sujet, qu'il n'existe pas dans ces programmes, d'allocations de base spécifiques destinées à financer les nouveaux projets européens. La Cour est d'avis que le budget gagnerait en cohérence et en transparence si de telles allocations de base étaient créées.

Pour l'année 2008, l'objectif budgétaire de la Région wallonne, tel que fixé en juin 2005, consistait en un surplus de 27 millions d'euros. Par une décision du Comité de Concertation du 26 octobre 2005, cet objectif à été ramené à un déficit maximal de 16 millions d'euros. Cette réduction de 43 millions tire son origine dans le durcissement, à hauteur de 86 millions d'euros, de l'objectif imparti à la Région wallonne pour l'année 2006. En contrepartie, ses objectifs des exercices 2008 et 2009 ont été assouplis, chacun à hauteur de 50% de ce montant.

Pour que la Région puisse bénéficier de l'assouplissement des objectifs 2008 et 2009, il fallait qu'elle respecte l'objectif fixé pour 2006. Cette condition a été remplie, comme l'ont démontré, en mai 2007, le rapport de la Cour relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de l'année 2006 et, en juillet 2007, le rapport de la Section «Besoins de financement des pouvoirs publics» du Conseil supérieur des Finances.

Le Gouvernement a soumis le solde budgétaire brut pour l'année 2008 à diverses corrections explicitées dans l'Exposé général du budget afin de dégager le solde de financement.

En ce qui concerne le périmètre de consolidation, le Gouvernement a apporté en la matière une correction négative de 28,7 millions d'euros. Selon la note au Gouvernement du 9 novembre 2007, ce montant comprend, d'une part, le solde budgétaire estimé des institutions consolidées et, d'autre part, l'impact des travaux au métro de Charleroi.

Le montant de la correction effectuée au titre de sous-utilisation des crédits, 203 millions d'euros, se fonde sur la moyenne des exercices 2004 à 2006. Selon le calcul effectué par la Cour, cette moyenne s'élève à 258,2 millions d'euros. La prévision du Gouvernement semble donc étayée.

Le solde de financement dégage des moyens additionnels d'un montant de 10,1 millions d'euros par rapport à la norme.

La Cour a apporté quelques commentaires ciblés sur les estimations de crédits au sein des programmes. Elle fait tout d'abord observer que le dispositif budgétaire comporte toujours de nombreuses dérogations au principe de la spécialité budgétaire. La Cour a déjà émis, à plusieurs reprises, des remarques sur ces dispositions qui

habilitent le Gouvernement à modifier, d'une manière très substantielle, le niveau des crédits légaux octroyés par le Parlement.

La Cour a ensuite relevé que plusieurs articles du dispositif modifient des législations organiques. Elle estime que cette pratique n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient s'opérer par la voie des procédures décrétales normales.

Par ailleurs, le mécanisme de financement alternatif est une technique de débudgétisation qui consiste en fait à reporter sur les exercices ultérieurs des charges qui, normalement, devraient incomber au budget de l'exercice considéré. Le recours à ce mécanisme permet, en conséquence, de diminuer le solde de financement et la dette publique de l'année au cours de laquelle le préfinancement est réalisé. Déduction faite des remboursements au CRAC mais compte-tenu des crédits de ce type dévolus aux Actions prioritaires et au plan d'inclusion sociale, les crédits d'ordonnancement réservés au financement alternatif sont en augmentation de 25,8% par rapport au budget 2007 ajusté.

Comme les années précédentes, l'analyse des programmes proprement dits n'est pas exposée dans le cadre de cette Commission, mais bien, en principe, devant les Commissions spécialisées.

M. le Président. – Je remercie Mme Buchsenschmidt pour son exposé. Nous pouvons entamer la discussion générale.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je remercie la Cour des Comptes.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. – Nous allons faire un premier tour d'interventions puis nous aborderons les compétences du Ministre Daerden. Les réponses du Ministre vous seront données vendredi.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je salue la bonne santé budgétaire de la Région wallonne. Ce budget est en équilibre grâce aux recettes de l'IPP et, plus généralement, à l'embellie économique. Bravo, ce n'est pas mal du tout.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je n'ai pas beaucoup de mérites.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – C'est bien de le reconnaître, la conjoncture est ce qu'elle est.

En faisant une analyse de gauche de votre budget, je pensais que l'on y retrouverait une trace de la politique sociale. La population souffre aujourd'hui de la diminution de son pouvoir d'achat. Il n'y a pas que le Fédéral qui peut agir. J'ai interrogé le Ministre Magnette pour qu'il étudie les mesures à prendre, avec le Gouvernement, afin d'améliorer ce pouvoir d'achat dans le cadre de la politique budgétaire.

En Wallonie, le taux de pauvreté est passé de 15 à 18% en 3 ans et de 7 à 15% en 15 ans. C'est interpellant et j'aurais aimé trouver, dans ce budget, une volonté politique d'apporter des réponses. Il y a quinze jours, j'ai proposé une mesure chiffrée et détaillée : la suppression de la taxe radio-télévision pour, dans un premier temps, les gens qui sont le plus dans le besoin. Vous ne l'avez pas reprise alors qu'elle était applicable. Il n'y a pas, dans votre budget, de volonté d'améliorer la situation des personnes qui sont le plus en difficulté.

J'en viens à une lecture écologiste de votre budget. Vous avez prévu 50 millions d'euros pour des politiques de développement durable. J'ai remis 100 propositions à ce sujet au Ministre-Président. Ce que vous proposez est dérisoire par rapport à l'importance de cette politique.

Par ailleurs, le budget 2008 prévoit des recettes de 90 millions d'euros qui sont dues à la vente d'actions d'Arcelor. Il s'agit de 5 millions d'actions à 18 euros, vendues en juillet 2005. Or, l'action Arcelor s'élève aujourd'hui à 50 euros. Un montant de 250 millions d'euros serait dès lors plus correct ! Il y a un manque à gagner très important pour la Région, en l'occurence 160 millions d'euros. C'est un problème, le Gouvernement n'a pas fait les bons choix stratégiques au bon moment concernant la revente de ces actions.

De même, vous prévoyez 10 millions d'euros pour le refinancement de 253 communes wallonnes, à l'heure où l'UVCW parle de la nécessité d'une somme de 250 millions et à l'heure où de nombreuses communes ne savent pas comment elles vont boucler leur budget. Notons aussi que la Flandre va refinancer ses communes à hauteur de 600 millions d'euros. Il faut réagir et vous traînez en la matière, le montant prévu au budget est dérisoire.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il nous faut un peu de temps.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je constate que, dans mon arrondissement, la pression fiscale a augmenté partout. Elle est de l'ordre de 20% sur les déchets. C'est une difficulté importante.

J'observe, dans le budget 2008, que les dépenses moyennes par département sont de 4%, ce qui est bien. Mais elles ne sont que de 2,1% pour les moyens destinés aux communes. Quand le Gouvernement va-t-il enfin décider en la matière? Je voudrais que vous me donniez une date.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je remercie le Ministre et la Cour des Comptes.

Je vois que M. Bayenet est fier car, pour la première fois, son Groupe est en nombre. Il demande que l'on vote sur le Rapporteur et que l'on acte les présences. J'excuse M. Kubla qui a rendez-vous avec le Ministre-Président. Nous sommes en nombre sur les bancs du MR. Il serait bon que, dans la Majorité, et je ne parle pas du cdH, l'on ne fasse pas de leçon en la matière au vu des antécédents qu'elle a en la matière.

Quant au budget 2008, je considère que nous l'examinons tardivement.

Depuis 2004, les recettes wallonnes ont augmenté de 1,2 milliard. Vous avez bénéficié d'un environnement favorable, sur base duquel a été mis sur pied le Plan Marshall. Ce plan a bénéficié de moyens et nous estimons qu'ils ont été saupoudrés entre différents Ministres alors qu'ils auraient dû être concentrés sur des priorités.

Ce budget 2008 n'est pas si bon: 6,4 milliards de recettes et 2,2% d'inflation, soit une augmentation nettement inférieure que celle qu'on a connue en 2006 et 2007. Sans l'apport de la vente des actions Arcelor, nous connaîtrions une «croissance négative» de 0,5%.

Vous avez eu la «baraka» mais cela semble terminé dans ce budget. Je suis le premier à le regretter. Cela tombe mal alors que l'on attend un second souffle pour le Plan Marshall.

M. Maurice Bayenet (PS). – C'est comme cela depuis 2000, depuis le premier contrat d'avenir. C'est la même philosophie, vous avez la mémoire courte.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – C'est votre interprétation.

Au niveau du PS, vous avez intérêt à avoir une bonne mémoire, depuis le temps que vous êtes aux affaires.

M. Maurice Bayenet (PS). – La grande réforme que vous vouliez accomplir, elle est ratée.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez manqué d'ambition dans ce budget. Beaucoup de voix, dont celles de l'Union wallonne des Entreprises et d'économistes, font part de la nécessité d'un complément à ce Plan Marshall.

Vous aviez placé la recherche comme la priorité fondamentale du Plan Marshall. Par rapport à 2007, on constate une diminution des moyens de 4% destinés à la recherche. Le constat est le même en matière d'emploi. Ce budget ne contient aucune mesure un tant soit peu forte en la matière. Il est surprenant de ne pas prévoir des moyens supplémentaires dans ce domaine, étant donné le contexte wallon.

La recherche, c'est l'avenir. Or, les moyens sont en baisse!

Même si tout n'est pas de votre compétence, aujourd'hui en tant que représentant du Gouvernement, il est normal que je vous interpelle sur cet élément.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il serait également bien d'interpeller le Ministre en Commission spécialisée.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je le ferai.

Le budget que vous nous présentez se caractérise par l'utilisation de «trucs et ficelles». Prenons, à titre d'exemple, la vente des actions Arcelor pour un montant de 90 millions d'euros ou encore le «coup de pouce» de la Communauté française à la Région wallonne à hauteur de 16 millions d'euros.

Nous constatons également la non-reconduction des prévisions conjoncturelles à hauteur de 45 millions et la non-reconduction des prévisions pour le fonds de désendettement à hauteur de 70 millions. Quelle est la raison de ces deux non-reconductions?

Ce budget se caractérise également par une débudgétisation de la dette qui fausse pourtant les chiffres que vous nous présentez.

De plus, un des objectifs de la majorité était de réduire le rapport dette/recettes. Cela semble compromis pour l'année 2008 et pour l'année 2009. Nous pouvons donc nous en inquiéter.

Si ces dernières années, vous avez pu bénéficier d'une conjoncture profitable, aujourd'hui, cela change quelque peu et force est de constater que le Gouvernement ne tient pas compte de ce changement pourtant inquiétant.

Nous pouvons encore relever que l'on crée de nouveaux «machins». Je fais référence ici à la cellule opérationnelle air-espace, au renforcement de la cellule stratégique PST1 ou encore à l'Agence de l'Air.

Remarquons aussi que nous ne disposons pas des budgets des OIP.

En ce qui concerne les communes, mon Collègue Wesphael parlait des 10 millions en plus pour les communes, en terme de «cacahuètes». Pour ma part, je parlerai de «grains de sésame», d'autant plus que l'Union des Villes et Communes avait fait une demande de 298 millions d'euros. La différence entre les prétentions est importante et ce, dans un contexte de débat sur le Fonds des Communes.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Mais les 10 millions prouvent que nous avons acté une provision pour amorcer l'accord!

M. Jean-Paul Wahl (MR). – En synthèse, le Plan Marshall est une déception, la recherche est catastrophique, l'emploi est négligé et on constate une simple amorce pour les communes. En d'autres termes, on ne voit pas dans le budget 2008 le moindre élément motivant ou encore dynamique. Bref, c'est un budget décevant qui maintient le principe du saupoudrage et révèle le fait que l'utilisation des recettes est mal faite.

M. Charles Pire (FN). – Quelle sera l'influence sur l'année 2008 de l'accélération des recettes suite à l'informatisation de la procédure?

Pourquoi prévoir une augmentation de la taxe de circulation? Pourquoi êtes-vous pessimiste pour la redevance radio-télévision? Voilà trois questions par rapport auxquelles j'aimerais vous entendre.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – J'assiste depuis des années aux débats budgétaires. Ces derniers ont, selon les cas, un double but. Soit être polémiques ou didactiques. Aujourd'hui, l'exercice n'a pas dérogé à son côté classique et on réentend les mêmes mots que l'opposition, sous la précédente législature, utilisait: «saupoudrage, pas d'ambition, inquiétude pour le désendettement, trucs et ficelles», ce sont là tous des poncifs.

Ce qui est constant, c'est la «baraka» du Ministre!

À entendre les libéraux, ce sont des socialistes qui sont les responsables de l'anémie économique de la Région et que l'augmentation de l'allocation de solidarité est la preuve de l'appauvrissement de la Région wallonne.

M. Serge Kubla (MR). – A l'époque, j'ai mis en évidence que pour les années 2006 et 2007, les recettes étaient élevées en raison notamment du mécanisme de solidarité qui se base sur l'écart du revenu moyen entre Flamands et Wallons. J'avais d'ailleurs mis en avant quelques exemples de l'appauvrissement.

Il semble aujourd'hui que l'on constate une inversion de cette tendance et ce, même au niveau des communes. Nous pouvons nous en réjouir mais constatons toutefois que cette tendance crée «une fermeture financière».

La question à se poser est celle-ci: pourquoi y a-t-il une telle inversion de la tendance?

De plus, l'année budgétaire 2008 est votre dernière année budgétaire complète avant les élections et par conséquent, ce budget devrait être votre dernier grand budget qui marque l'aboutissement de votre politique.

Voilà ce que l'on veut dire. On ne répète pas la même chose d'année en année.

M. Maurice Bayenet (PS). – Lors du débat sur l'ajustement, j'avais déjà posé la question au Ministre et il m'avait répondu que,pour l'année dernière, la différence des montants devait être imputée au retard des enrôlements.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il convient de distinguer deux choses, d'une part l'évolution tendancielle du rendement de l'IPP et le problème constaté l'année dernière. Le rendement de l'IPP a connu une légère hausse.

Il ne reste que, dans les prévisions, j'ai demandé à mes collaborateurs d'établir la droite de régression car c'est plus juste.

Objectivement, il convient de «gommer» le pic que nous avons connu l'année dernière. Chaque système a sa propre limite et par conséquent, le système qui se base sur l'enrôlement également. Je ne veux critiquer personne car je sais que l'exercice est extrêmement difficile. Je pense qu'il y a eu un problème technique qui ne pourra être analysé qu'avec le temps.

En ce qui concerne les communes, si l'on constate après vérification la même tendance, cela confirmerait que le niveau de la perception de l'impôt en Région est bonne et que nous sommes dans une bonne situation économique.

M. Michel de Lamotte (cdH). – La droite de régression va dans le bon sens et l'on constate donc une modification depuis plusieurs années permettant au rendement de l'IPP d'augmenter.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – En termes politiques, je préfèrerais la formule d'une «gauche de progression».

J'espère, contrairement à ce qu'affirme M. Kubla, que le budget 2009 ne sera pas atone mais bien au contraire dynamique.

Après ces quelques considérations, je souhaiterais poser quelques questions au Ministre. Est-ce que le taux d'inflation de 2.20 arrêté par le Bureau du Plan sera maintenu alors que l'on prévoit un «emballement» de l'inflation?

Comment le Ministre appréhende-t-il le problème de l'indexation des salaires en 2008? Quel est l'impact de cette indexation sur le budget de la Fonction publique?

Si la charge de la dette est stabilisée, quels sont encore les éléments qui permettent une amélioration plus significative et quels sont les éléments qui pèsent encore sur cette même dette et qui empêchent de faire mieux?

En ce qui concerne le Fonds des Communes, le montant de 10 millions représente à peine ce que revendique la Ville de Charleroi! On risque donc d'aboutir à un dialogue minimaliste. Comment faire quelque chose de sérieux avec un tel montant? Je suis excessivement sceptique même si, je vous l'accorde, il est tout aussi difficile de débattre d'un budget de 10 ou de 25 millions d'euros.

Pour ce qui concerne la fusion DGRI/DRI, je souhaiterais savoir si, pour le budget 2008, le Gouvernement a mené une réflexion.

Quant au CRAC, le montant attribué est le même que celui de l'année dernière. Quelle a été la philosophie retenue par le Ministre ?

Comment un crédit inscrit en prévisionnel au buget de la Communauté française, pourra être utilisé par la Région wallonne ? Le mécanisme prévu m'échappe.

Une indexation des APE est-elle prévue ?

Où apparaissent les quotas CO_2, budgétairement parlant ? Va-t-on plutôt privilégier une mobilisation des fonds de la SOGEPA ?

On parle de 400 millions d'euros de dépenses jusqu'en 2012. Y aura-t-il une tranche prévue dans le budget en 2008 ou cela se fera-t-il par un autre mécanisme, via un OIP ?

Chaque mois, nous perdons des sommes importantes en raison de l'absence d'une vignette autoroutière. Aurons-nous un petit quelque chose en 2008, en termes de rentrée fiscale, via cette vignette ? J'ose espérer que l'on ne va pas passer toute l'année 2008 sans réagir. Ou alors, tout sera-t-il reporté en 2009 ?

Ce budget aura tout mon soutien.

M. Jacques Gennen (PS). – Je soulignerai les moyens supplémentaires qui sont prévus dans ce budget en matière d'énergie et de plan d'inclusion sociale.

M. Serge Kubla (MR). – Vous allez nous faire l'étalage de tout le saupoudrage du Gouvernement !

M. Jacques Gennen (PS). – Gardez votre humour pour vous. Je ne peux accepter votre propension à vous « foutre » du monde.

M. Serge Kubla (MR). – Je dis simplement que vous faites la démonstration du saupoudrage du Gouvernement. Ici, tout le monde reçoit.

M. Jacques Gennen (PS). – Non, il s'agit de bons moyens d'action au service d'une bonne politique.

M. Serge Kubla (MR). – Ne dites pas, alors, que le Plan Marshall est axé sur des choix prioritaires.

M. Jacques Gennen (PS). – Je vais y venir, laissez-moi le temps.

Je souligne, dans ce budget, la diminution de l'endettement.

Par ailleurs, l'IPP augmente, c'est intéressant et positif pour la Wallonie.

La Communauté française nous vient également en aide. Je préfère qu'il y ait une collaboration bien définie entre les Communautés, plutôt qu'un magma fusionnel dans lequel certains veulent nous entraîner.

Certains critiquent l'essoufflement du Plan Marshall. Cependant, des patrons d'entreprise wallons, des économistes, ont une vue réaliste sur la question et indiquent qu'un réel élan a été insufflé à la Wallonie et que ce plan est axé sur le long terme, ce qui implique que les retombées sur le terrain prendront du temps. Jean Stéphenne montre bien que les entreprises doivent aussi prendre elles-mêmes part à ce plan et développer leur marché. Les patrons francophones sont encore un peu trop timides pour s'intégrer au réseau de centres de recherche. Il faut dépasser cette timidité et nous leur donnons les moyens de le faire. Nous allons dans la bonne direction et il faut aller encore beaucoup plus loin. C'est ce que dit d'ailleurs l'économiste Jacques Thissen.

J'ai la même interrogation que M. Van Cauwenberghe concernant la dette.

Aurons-nous l'occasion de débattre des moyens d'action dont on peut disposer dans toute la Wallonie et pas uniquement dans ce budget ? Je pense aux capitaux disponibles via les *invests* et la SRIW. Il faut les mobiliser et, pour cela, il faut des projets novateurs. Quels sont les moyens d'action dont on pourrait disposer via des partenariats avec le secteur privé ?

M. Michel de Lamotte (cdH). – Vous êtes optimiste, Monsieur le Ministre, et je crois en votre optimisme. Pour moi, le Plan Marshall, ce n'est pas du saupoudrage. Ce Plan a concentré les moyens pour développer des actions précises dans des secteurs prioritaires. Il y a, par ailleurs, d'autres politiques hors du Plan Marshall, qui doivent être garanties dans le futur. Je pense à l'inclusion sociale et aux entreprises de formation par le travail.

Le développement durable dans le Plan Marshall bénéficie, dans le cadre d'un nouvel appel à projets d'efficience énergétique, de 40 millions d'euros. C'est un plus significatif par rapport à ce qui a été fait dans le passé, Monsieur Wesphael.

Par ailleurs, en matière de fonds européens, la *task force* va devoir procéder à la sélection des projets qui seront présentés à l'Europe. Nous sommes dans une phase transitoire. Des dépenses seront-elles valorisées pour l'exercice 2008?

Concernant les actions d'Arcelor, les 90 millions d'euros, est-ce, dans votre budget, une valorisation en bourse de l'ensemble du solde des actions dont est toujours en possession la Région wallonne?

Le taux de désendettement connaît une diminution importante, nous sommes au-delà de l'objectif fixé par la DPR. Cependant, il y a un raidissement des taux d'intérêt à long terme. J'aimerais vous entendre à ce sujet. Que pensez-vous de la consolidation des taux?

J'observe que les droits d'enregistrement des donations entre vifs ont diminué. Quelle est votre analyse de la situation? Sommes-nous arrivés à un stock de donations en Région wallonne?

J'aimerais également vous entendre à propos d'une augmentation des recettes relatives à l'euro-vignette.

M. Serge Kubla (MR). – J'aimerais dire à M. Gennen que je ne me moquais pas de lui et que j'épinglais uniquement la politique de saupoudrage du Gouvernement. C'est toute l'ambiguïté du Plan Marshall que l'on nous bassine depuis deux ans et demi. En dire du mal est considéré comme de l'incivisme, c'est devenu une bible. Or, personne ne sait réellement ce qu'il y a dedans.

Quand ce plan est sorti, nous n'avons pas voté contre.

M. Jacques Gennen (PS). – Sur le saupoudrage, vous m'avez caricaturé.

M. Serge Kubla (MR). – Avançons sur l'essentiel. Le Plan Marshall, c'est un milliard d'euros en quatre ans, soit 250 millions par an, ce qui est moins que la progression de vos recettes. L'effort a été quasiment nul.

On nous avait dit qu'avec ce plan, on allait se redresser en choisissant des axes forts. Aujourd'hui, je constate que M. Demotte reçoit 27 millions de plus, M. Antoine, 60, M. Daerden, 38, M. Courard, 58, M. Marcourt, 36, M. Tarabella, 35, M. Magnette, 51 et M. Lutgen, 18. Seule Mme Simonet, qui se défend décidément très mal, voit son budget réduit de 13 millions, ce qui est honteux car il s'agit de la recherche. Si cela, ce n'est pas du saupoudrage, dites-moi alors ce que c'est! Tout le discours de base du Plan Marshall est désavoué face à ces chiffres du budget 2008. Comment expliquer que l'on diminue le budget de la recherche, c'est contraire à l'esprit du Plan Marshall.

En matière d'emploi, on consacre une augmentation budgétaire de 5 millions d'euros. Mais est-ce réellement une réponse quand on voit le nombre de chômeurs et de métiers en pénurie? Je veux démystifier le discours du Gouvernement.

Nous sommes portés par la conjoncture, tant mieux pour tout le monde. On connaît une belle croissance mais elle nous laisse toujours avec un quart de million de chômeurs.

Qu'allez-vous faire concernant une réforme fiscale en Wallonie? Il vous reste 18 mois et ceci est votre dernier grand budget. Allez-vous sortir un lapin de votre chapeau avant le débat de juin 2009?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – C'est un peu trop tôt pour le dire, le lapin est toujours dans son terrier!

M. Serge Kubla (MR). – «Papa» va-t-il venir avec un grand accord, une grande réforme pour le peuple wallon? J'aimerais vous entendre sur ce sujet. Jouez cartes sur table.

Je vous mets au défi de démontrer que vous avez tablé sur des axes forts dans ce budget 2008, comme le préconise le Plan Marshall.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je note que les droits d'enregistrement sont en évolution par rapport à l'initial. Le montant global est de 1,4 milliard.

Comment expliquez-vous la baisse des droits de donation?

Le même phénomène n'apparaît pas en Flandre. Est-ce dû aux restrictions des législations wallonnes en matière de donation d'usufruits? Ne faudrait-il pas les revoir?

On parle d'une possible remontée des taux d'intérêt en 2008. Il faut donc être prudent. La provision prévue par la Communauté française en cas de contrecoup, soit 16 millions d'euros, est-elle suffisante? J'aimerais vous entendre à ce sujet. Quelles mesures allez-vous prendre?

En matière de droits de succession, les recettes augmentent encore. C'est le même phénomène en Flandre.

J'estime qu'il faudrait, en Wallonie, une réforme complète de ces droits dans le sens de l'allègement.

Allez-vous sortir une grande réforme fiscale?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Pas par ce biais-là.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – M. Lutgen parle d'une réforme des droits de succession sur les parcelles boisées. Qu'en est-il?

J'aimerais également vous entendre à propos de la fiscalité automobile. Quel est l'état d'avancement du projet relatif à la taxe sur les véhicules automobiles? Le Conseil d'État a-t-il rendu son avis?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – J'ai un grand problème dans ma vie, je n'ai jamais connu l'opposition. Il m'est parfois difficile de vous comprendre.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Il est intéressant de faire partie de l'opposition en tant que Parlementaire, on y apprend pas mal de choses.

Quel est l'état d'avancement de la vignette autoroutière?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – J'ai déjà noté cette question. J'ai une idée, vous allez voir!

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Qu'en est-il également de la taxe radio-télévision?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – La Cour des Comptes a fait état d'un montant relatif aux recettes IPP que vous avez réintégrées dans ce budget en l'absence d'un ajustement budgétaire au Fédéral. La Cour des Comptes ne vous en fait pas grief mais ce montant, on l'a déjà pris en considération à l'ajusté et vous le remettez ici. Je n'ai pas compris cette technique. Ne revendez-vous pas deux fois le même montant?

Le Gouvernement a promis qu'il y aurait une diminution nominale de la dette. Quelles sont les prévisions pour 2008, mais aussi pour 2007? Il semble qu'elle n'ait pas eu lieu.

Par ailleurs, l'état de la trésorerie est loin d'être brillant.

M. le Président. – Ceci clôt nos débats. Nous entendrons les réponses de M. le Ministre vendredi prochain. Nous allons suspendre nos travaux quelques instants.

- La séance est suspendue à 15 heures 55 minutes.

- La séance est reprise à 16 heures 16 minutes.

M. le Président. – Nous allons reprendre nos travaux avec la présentation du projet de décret contenant le budget général des dépenses du Ministre du Budget.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4 - IVbcd (2007-2008) - N° 1 - ANNEXES 3 ET 3*BIS*)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Bodson est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

EXPOSÉ DU MINISTRE

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Après avoir fini le débat général sur le budget, nous allons à présent l'aborder sous l'angle de la Commission spécialisée.

La politique en matière des infrastructures sportives se fonde sur le respect de la DPR et du Contrat d'Avenir pour la Wallonie renouvelé. Son budget a été majoré pour l'année 2008. Le budget passe ainsi de 31.966.000 euros en moyens d'action à 34.412.000 euros et de 30.181.000 euros à 32.627.000 euros en moyens de paiement.

Quatre éléments sont à la base de cette proposition de budget: la décision du Gouvernement wallon en novembre 2007 de dégager une nouvelle enveloppe budgétaire de financement alternatif, la réévaluation de la dotation octroyée à l'asbl Union «Culture et Sportive wallonne», le dossier de Francorchamps et la continuité de la mise en oeuvre du décret du 25 février 1999 réglant le subventionnement de certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Un autre pan du budget est celui consacré à la rénovation et à la revitalisation urbaine. Malgré les efforts consentis depuis plusieurs années pour enrayer le phénomène de désertion des centres villes, force est de constater que nombre d'entités restent confrontées à cette problématique. Deux outils sont à la disposition du Gouvernement, soit la rénovation et la revitalisation urbaine.

La rénovation urbaine est une opération d'initiative purement communale. Quant à la revitalisation urbaine, elle offre la subtilité d'associer le secteur privé via la mise en oeuvre d'une convention associant ce dernier et le secteur public.

Conscient de l'effet de levier que doit constituer l'action publique et de l'importance que revêt l'implication de partenaires privés dynamiques, il me paraît intéressant de privilégier les opérations de revitalisation. D'ailleurs, un des objectifs de la DPR porte sur la revitalisation des centres urbains.

Pour soutenir les partenariats, une convention d'étude a été passée pour dresser le bilan de ces opérations et la «Banque carrefour de la rénovation urbaine» doit être développée pour décrire toutes ces opérations passées et en cours de manière à systématiser les appels au partenariat. Le programme de rénovation et de revitalisation est un outil extraordinaire qui me tient à coeur.

La complémentarité de la démarche démontre avec éclat l'effet de levier que l'action publique peut générer. Depuis longtemps, je fonde de grands espoirs dans cet outil.

Pour finir, sachez aussi que je soutiendrai de très nombreux dossiers dans la cadre de la programmation 2007-2013 du FEDER.

En ce qui concerne les travaux publics, j'ai déjà souligné à plusieurs reprises que les réseaux routiers et fluviaux avaient un rôle important dans l'attractivité de la Wallonie. Des moyens financiers importants y sont consacrés à savoir une prévision de 401 millions d'euros en moyens d'action et de 406 millions d'euros en moyens de paiement.

Trois remarques préalables s'imposent lorsqu'on aborde ce budget spécifique. D'une part, j'ai clarifié les notions d'entretien ordinaire, d'entretien extraordinaire et d'investisssements en les qualifiant désormais :

- d'entretien ;
- de rénovation et de réhabilitation ;
- de sécurisation, aménagement et équipement.

D'autre part, les crédits variables ainsi que l'AB relative au remboursement à la SOFICO des travaux de l'A8 et l'E25-E40 ont été transférés vers les programmes y afférents permettant ainsi une meilleure appréciation des moyens consacrés aux autoroutes, aux voies hydrauliques et aux services techniques.

Je noterai d'emblée que j'ai une nouvelle fois poursuivi mon effort en matière de réduction d'encours. Actuellement, les moyens de paiement sont même supérieurs aux moyens d'action.

Je souhaite un réseau autoroutier de qualité et sécurisé.

En ce qui concerne la qualité, une étude européenne menée dans 13 pays montre que la Belgique est bien placée en matière d'éclairage et de mise à disposition d'aires autoroutières. Par contre, elle est mal classée en matière de revêtement, de marquage et de signalisation tout comme en matière de propreté.

L'étude montre que les meilleurs réseaux sont le Luxembourg, la Suisse et la France.

Dans ce contexte, j'ai réorienté les masses budgétaires pour privilégier l'entretien par rapport à l'investissement. Ainsi, hors inflation, les masses restent pratiquement constantes. La seule possibilité relève du choix politique : soit on fait des investissements, soit on fait des entretiens. Il a été décidé de privilégier l'entretien orienté sur base de l'étude et en mettant l'accent sur la problématique de l'enlèvement des déchets.

Je pense qu'on commence à avoir une légère amélioration certes pas suffisante mais il s'agit là d'un début. Je suis d'accord avec l'étude et nous prenons le problème à bras-le-corps, d'où l'effort à consentir.

Deux autres thèmes sont importants, à savoir la réhabilitation des marquages et des glissières de sécurité et les ponts qu'il convient d'embellir.

En ce qui concerne les revêtements, il convient que ceux-ci soient tendres et agréables à l'usage.

Nous souhaitons également sécuriser au maximum. Le combat contre les accidents est très difficile et ce, partout en Europe. Il faut en effet être conscient que l'objectif de réduction des accidents s'inscrit dans un contexte d'augmentation des kilomètres parcourus. C'est pourquoi il convient de créer des synergies avec tous les acteurs de la sécurité routière afin d'améliorer les choses.

J'ai aussi consacré dans le budget un certain montant afin de finaliser le RAVeL, lors des deux prochains exercices.

En ce qui concerne les voies hydrauliques, une hausse des crédits consacrés au traitement des boues de dragage est inscrite dans le budget, passant ainsi de 14 à 19 millions d'euros. Cette augmentation confirme mon souhait de mener à bien ce projet très difficile.

Pour la forme, je mentionnerai également la suppression des AB concernant l'OPVN qui cesse d'être un organisme à gestion séparée à partir du 1er janvier 2008 et dont les moyens ont été transférés à la présente division organique.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – En ce qui concerne les infrastructures sportives, il convient de se réjouir que le budget y consacré continue à augmenter.

À plusieurs reprises, je vous avais demandé s'il existait un cadastre de ces infrastructures. De même, je vous avais demandé quels étaient les critères pour objectiver les subsides de ces infrastructures.

Ce cadastre est d'autant plus utile que la Cour des comptes a souligné les manquements par rapport à l'octroi des subsides.

En ce qui concerne les routes, les voies navigables et les services techniques, force est de constater qu'après les premiers états généraux de la sécurité routière, nous constatons qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires. Nous constatons même une diminution de 2% des moyens. Pourquoi?

Quand on parle d'entretien, il convient de préciser que ces derniers ont pour but de fournir un réseau en bon état, ce qui nécessite une remise en état et une modernisation. Or, le budget ne consacre que 0,78% de la valeur du patrimoine alors que tous les spécialistes sont d'accord pour affirmer qu'il convient de réaliser des investissements à hauteur de 2% de cette valeur.

L'article 45 prévoit le rassemblement de crédits en matière de sécurité routière. Je souhaiterais les éclaircissements sur cette disposition.

En septembre 2007, suite à une rencontre avec le Délégué général aux Droits de l'Enfant, vous aviez abordé un programme spécial d'éclairage pour les piétons et aux abords des écoles. Un budget de 1,83 millions est prévu. Quel est l'état d'avancement de ce projet?

On constate une diminution de 20% pour ce qui concerne les aires autoroutières, pourquoi?

Vous avez parlé du RAVeL. J'avais déposé une question orale à propos d'un dossier précis mais on peut en parler maintenant. Il y a un RAVeL qui est en état d'avancement entre Hannut et Ciney, qui passe également par Clavier. Il y a également un RAVeL dans la région d'Esneux. Ne pourriez-vous pas prévoir une liaison du RAVeL entre Clavier et Esneux?

M. Michel de Lamotte (cdH). – Les montants augmentent en matière de propreté et de sécurisation du réseau routier et autoroutier. C'est un effort significatif qui répond aux demandes de tous. Il faut continuer les efforts en matière de sécurité des motards car des vies sont en jeu.

L'augmentation de la dotation du RAVeL est importante, ce qui est très positif.

À l'AB 14.03, dépenses énergétiques, on constate une diminution de la facture. Est-ce dû au fait qu'il y a deux ans, le Gouvernement Climat a diminué l'éclairage sur les autoroutes de 24h à 5h du matin?

Par ailleurs, dans le budget 2008, le montant destiné à l'éclairage des passages pour piétons a diminué. Vous parlez de 700 passages éclairés. Qu'en est-il?

On constate également une diminution des montants relatifs au service d'hiver. Comment l'expliquez-vous?

M. Jacques Gennen (PS). – Vous aviez déjà expliqué votre politique en matière de sécurité routière et notamment le glissement de crédits budgétaires. Vous avez fait passer les moyens d'action du budget Investissements vers le budget Entretien.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Vous avez raison.

M. Jacques Gennen (PS). – L'argent est limité mais il faut que les départements vivent et puissent mener leur politique.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – C'est pourquoi il faut toujours un peu de saupoudrage. Je l'ai même dit à la télévision!

M. Jacques Gennen (PS). – Vous avez bien fait.

Pouvez-vous repréciser nos moyens d'action en matière de sécurité routière, notamment dans la Province du Luxembourg?

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Je me félicite que le Ministre alimente différentes politiques par des financements alternatifs. Ce n'est pas nouveau dans son chef.

Pour 2007, la répartition des financements alternatifs sportifs ont-ils été équilibrés entre les Provinces?

En 2007, la Ville de Charleroi a-t-elle introduit un dossier «Infrastructures sportives», via des financements alternatifs?

En 2006, 2,5 millions d'euros avaient été prévus pour la piscine Hélios à Charleroi. Cela a-t-il fait l'objet d'un dossier introduit par la Ville de Charleroi?

Quelle est l'évolution du dossier de la sortie Sud de Charleroi?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – La Province du Brabant wallon me semble encore être le parent pauvre du budget.

Dans votre budget, il n'y a pas grand-chose en matière d'investissement.

Or, dans le Brabant wallon, nous avons toujours eu l'intelligence de fonctionner avec toutes les formations politiques pour mener des politiques au niveau provincial. Différents projets y sont en cours d'avancement en matière d'infrastructure. Je pense au contournement de Wavre, à celui de Tubize et à celui de Jodoigne. Jusqu'en 2004, des budgets étaient prévus pour ces projets. Depuis 2005, il n'y a plus rien et ici encore, dans ce budget, il n'y a aucun montant pour aucun de ces trois projets.

C'est d'autant plus surprenant que, lors d'une récente conférence de presse, le Ministre Antoine a évoqué la construction d'une route de 4,5 km entre la E411 et Perwez, grâce à vos budgets. Or, il me semble que rien n'est prévu dans le budget 2008 à ce sujet. Aurais-je mal lu? Ou s'agit-il plutôt d'un effet d'annonce?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Oui, c'est classique.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je voulais l'interpeller à ce sujet, mais vous allez peut-être m'apporter des précisions.

Par ailleurs, vous avez donné des instructions au MET, en 2007, pour qu'il enlève les panneaux d'affichage électoraux situés le long des routes. Est-ce raisonnable de consacrer autant de moyens humains pour cela? Ne faudrait-il pas se consacrer uniquement aux affichages dans des endroits dangereux comme les carrefours?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je répondrai à Mme Cassart-Mailleux que nous avons élaboré un cadastre en matière d'infrastructures sportives. Je lui donnerai toutes les coordonnées qui figurent maintenent sur un site Internet. Tout le monde pourra les consulter.

Comment objectiver? Ce n'est pas encore l'ordinateur qui décide mais c'est le Ministre.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Oui, mais sur base de quels critères?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il y a différents critères, la densité de la population ou l'existence d'infrastructure dans un périmètre déterminé.

Il y a trois éléments de subsidiation: les sports de rue, à hauteur de 85%; les autres infrastructures, pour 75%; les infrastructures en financement alternatif, où nous sommes présents à 60%. Il y a tellement de demandes que nous sommes vite en financement alternatif. Heureusement qu'il est là pour réaliser des infrastructures importantes.

Je dirai à M. Van Cauwenberghe que nous essayons systématiquement d'avoir une répartition équitable entre les Provinces, étant entendu qu'il faut des projets dûment acceptés. On essaye de cadrer au mieux avec la population. Pour les trois financements alternatifs, nous sommes à 9,5% dans le Brabant wallon, 36,4% dans le Hainaut, 33,3% à Liège, 6,9% dans le Luxembourg et 13,9% à Namur.

Il n'y a pas eu de dossier introduit en 2007 par la Ville de Charleroi. Le dossier de la piscine est toujours en cours de traitement à la Ville.

Il serait bon de reprendre, dans le Rapport, le document que nous avons réalisé et qui montre l'évolution des

budgets d'entretien et d'investissement. En 2002, 50,01% étaient consacrés à l'entretien et 49,9% du montant étaient consacrés aux investissements. En 2007, c'est 62,2% pour le premier et 37,8 pour les seconds.

J'ai globalement un problème : Mme Cassart-Mailleux vient alors avec sa théorie, ce fameux ratio de 2% de la valeur.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je ne fais que relayer les enquêtes menées à ce propos.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il faudrait trouver 300 millions d'euros.

J'ai entendu des centaines de fois cette théorie. J'ai, dans mon budget, 240 millions pour l'entretien et les investissements et vous demandez 300 millions uniquement pour l'entretien. C'est impossible.

Je peux vous informer que tous les montants ont été engagés pour l'éclairage de 500 passages pour piétons. Les montants prévus dans le budget 2008 concernent les 200 passages restants.

Il y a une augmentation budgétaire substantielle en faveur du RAVeL. Là où il n'y a pas de ligne de chemin de fer désaffectée ni de chemin de hallage, nous allons essayer d'établir des chemins de liaison en utilisant les voiries, via des pistes cyclables.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – À terme, vous allez donc faire une piste cyclable entre Clavier et Esneux.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Oui, j'essaye de boucler le RAVeL partout en Wallonie. Nous ferons des liaisons quand il ne sera pas possible de le poursuivre à certains endroits. Ce dossier me tient beaucoup à coeur. Il faudra essayer d'utiliser des fonds structurels européens spécifiques, autres que le FEDER, qui sont moins connus, mais qui peuvent intervenir, dans ce cas-ci, pour compléter le réseau notamment en région frontalière.

Concernant l'éclairage autoroutier, nous avons terminé à 80% l'extinction de l'éclairage au niveau de la berne centrale. Nous aurons tout terminé pour la fin de l'année. Il reste la Province du Hainaut. Nous avons gagné 1,7 million d'euros. Cela explique en partie la diminution des dépenses dans le budget.

Il est vrai que le Brabant wallon est le parent pauvre du budget, mais son réseau est tellement beau ! Nous donnons toutefois. Il existe ainsi des critères de répartition d'investissements. C'est l'intercommunale du Brabant wallon qui s'occupe du contournement de Perwelz. Nous, nous n'avons aucun montant pour cela.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je comprends votre raisonnement et les critères de répartition entre les différentes provinces. Cependant, je pense qu'il convient d'aller au-delà car les besoins en infrastructures routières sont importants, d'où la nécessité de prévoir un programme sur plusieurs années dans la mesure où il est impossible de tout faire en une fois.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je suis d'accord avec vous. J'ai d'ailleurs essayé, en son temps, de mettre en place un plan triennal. Je pense que la réflexion peut être à nouveau relancée.

Sachez toutefois que le plan a été concerté avec les Bourgmestres.

En ce qui concerne la circulaire, on a voulu laisser faire sauf là où le risque était trop grand.

J'ai été attaqué, j'ai par conséquent envoyé à tous les directeurs la circulaire. À partir du moment où on me met en demeure, j'ai réenvoyé cette circulaire qui a d'ailleurs été confirmée par les Gouverneurs.

Sur le dossier de la «sortie Sud», il y avait à l'origine 17 tracés.

Ce dossier a nécessité un complément d'étude d'incidences afin de réactualiser l'étude d'incidences suite à la révision du plan de secteur. Ce complément d'étude a été demandé en octobre mais l'auteur de cette étude n'était plus agréé pour procéder à ce complément et personne d'autre ne pouvait le faire. Après avoir résolu ce problème, l'étude a donc été lancée pour se terminer au plus tard au mois d'avril 2008. L'introduction du permis

de bâtir se fera après la révision du plan de secteur. C'est l'étude du plan de secteur qui déterminera le tracé et pour être tout à fait complet, le dossier du contournement de Couvin n'a aucun lien administratif avec le dossier «sortie Sud».

VOTE

M. le Président. – Par 8 voix contre 3, la Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement a adopté le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008 pour ce qui concerne ses compétences *rationae materiae*.

PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LES EXIGENCES DE SÉCURITÉ MINIMALES APPLICABLES AUX TUNNELS DU RÉSEAU ROUTIER TRANSEUROPÉEN (DOC. 676 (2007-2008) - N° 1)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Miller a été désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DU MINISTRE

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Ce projet de décret vise à se mettre en conformité avec la transposition de la Directive du 29 avril 2004 relative aux exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels du réseau autoroutier transeuropéen.

Il s'agit d'une directive visant à garantir et à maintenir un haut degré de sécurité en imposant des exigences minimales pour les tunnels de plus de 500 mètres de long. Deux tunnels sont concernés en Région wallonne, celui de Cointe et de Quinquempois.

Il s'agit déjà de tunnels de grande qualité et de grande sécurité qui ont obtenu le premier prix d'un concours européen. Il s'agit d'une simple transposition d'une directive européenne.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Nous voterons ce projet de décret même si la transposition était prévue pour le 30 avril 2006. Nous nous réjouissons que les deux tunnels soient conformes aux normes de sécurité européenne. J'espère toutefois que les arrêtés d'exécution seront pris rapidement.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Faut-il passer un accord de coopération?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Une part de la directive concerne en effet les Régions et d'autre part, le pouvoir fédéral.

VOTE

ARTICLES 1 À 13

M. le Président. – Les articles 1 à 13 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres votant.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE DÉCRET

M. le Président. – Le projet de décret est adopté à l'unanimité des 11 membres votant.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

- *La séance est suspendue à 17 heures 50 minutes.*

- *La séance est reprise à 18 heures 02 minutes.*

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. MILLER À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT, SUR «LE FAIT QUE LE GOUVERNEMENT WALLON A FAIT PERDRE UNE ANNÉE À LA MISE EN OEUVRE DE DISPOSITIONS FAVORABLES AUX INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES»

M. Richard Miller (MR). – Malgré la réponse positive que vous m'aviez apportée lors d'une précédente interpellation, je me vois contraint, après de nouveaux mois d'attente, de vous réinterroger sur les raisons incompréhensibles pour lesquelles le Gouvernement wallon se refuse à toute avancée en matière d'investissements socialement responsables.

Comme vous le savez, un investissement socialement responsable est un investissement en actions, obligations ou portefeuilles mixtes qui regroupent des entreprises sélectionnées sur base de critères éthiques liés aux diverses composantes de la politique d'entreprise : l'exposition de l'entreprise aux risques, la qualité de l'emploi, les conditions de travail, le respect des droits de l'homme et le respect des normes environnementales sont autant de critères qui peuvent être combinés par l'investisseur public dans ses choix de placements.

Ces entreprises, considérées comme les plus performantes dans leur secteur d'activités sur base des critères retenus, développent une approche à long terme très soutenue. En matière environnementale, par exemple, les entreprises « *best in class* » ont tendance à anticiper les législations et à élaborer des plans d'investissements environnementaux optimaux. En matière sociale, elles entretiennent de manière permanente un climat de confiance et de dialogue avec leurs travailleurs, ce qui améliore grandement les relations de travail et apaise les chocs sociaux.

En juillet 2005, le Mouvement réformateur a pris la décision d'inciter les Bourgmestres MR de Wallonie et de Bruxelles à s'inscrire pleinement dans cette démarche et à modifier l'orientation de la gestion de leur fonds de pension communal vers des placements respectant les valeurs éthiques, sociales et environnementales, appelés les placements en Investissements Socialement Responsables (ISR) dits « placements éthiques ».

Le MR entendait également défendre cette position au sein de chacune des entités fédérale et fédérées. Des projets d'ordonnance et de décret ont dès lors été déposés par les parlementaires libéraux en Wallonie comme à Bruxelles. Si le texte a été aisément adopté par la majorité bruxelloise, il n'en va pas du tout de même pour ce qui concerne la Wallonie.

Deux ans après le dépôt des textes, rien n'a bougé et ce malgré que l'ensemble des groupes parlementaires démocratiques du Parlement wallon s'étaient ralliés à la proposition de décret que j'avais initialement déposée et qui, à la suite des travaux en Commission a été cosignée par un représentant de chaque groupe.

Elle devait être votée en juillet 2006, au moment où, sur demande du Gouvernement, singulièrement sur votre ordre, elle a été bloquée pour raison d'examen. Depuis, plus de nouvelles, malgré de nombreux rappels adressés à la majorité PS-cdH. J'ajoute qu'à plusieurs reprises des questions ont été posées à ce sujet dans différents conseils communaux.

Pourrai-je connaître la politique que vous comptez mettre en oeuvre ?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je ne suis pas opposé à la proposition même si elle a une portée essentiellement symbolique en Région wallonne. Je ferai pour le Gouvernement de la semaine prochaine une proposition afin que l'on soutienne cette initiative parlementaire. Toutefois, je demanderai que l'on précise mieux la notion de «placement éthique», que l'on exclue les OIP centralisés et que l'avis du Conseil d'Etat soit sollicité.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie pour ces élements de réponse. Je remercie aussi le Ministre pour le respect de l'initiative parlementaire et j'attendrai donc que cela nous revienne en Commission.

M. le Président. – Vu que nous n'avons plus de Commissaires présents, je vous propose de transformer l'ensemble des questions en questions écrites.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 08 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Maurice Bayenet, PS

Mme Gisèle Buchsenschmidt, Première auditrice de la Cour des Comptes

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Michel Daerden, Ministre

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Dimitri Fourny, Président

M. Jacques Gennen, PS

M. Serge Kubla, MR

M. Richard Miller, MR

M. Charles Pire, FN

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS

M. Jean-Paul Wahl, MR

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
APE	Aide pour l'emploi
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
asbl	Association sans but lucratif
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CWaPE	Commission wallonnne pour l'Énergie
DO	Division organique
DPR	Déclaration de Politique régionale
DRI	Division des relations internationales
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
IPP	Impôts sur les personnes physiques
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OIP	Organisme d'Intérêt public
OPVN	Office public des voies navigables
PST	Plan stratégique transversal
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
SEC	Système européen des comptes
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie